

POUR UNE POLITIQUE FINANCIÈRE COMMUNE AU CADRE DE L'UE VISANT LA PARITÉ ENTRE LES MONNAIES NATIONALES ET L'EURO ET LE FRANC SUISSE

Ileana CONSTANTINESCU

Académie d'Études Économiques de Bucarest, Roumanie

marianacismaru@gmail.com

Résumé

On sait que l'économie doit avoir au centre de ses préoccupations l'homme et la satisfaction de ses besoins. Mais l'homme moderne est de plus en plus habitué à recourir aux banques pour pouvoir résoudre ses problèmes financiers. Voilà pourquoi au cadre de l'UE, il faut prévoir une politique financière commune concernant les parités entre les monnaies nationales des pays européens par rapport à l'euro et au franc suisse, surtout pour le fait que beaucoup de crédits ont été faits par des personnes physiques soit en francs suisses soit en euros, des monnaies avec un cours ascendant imprévisible, qui confère actuellement une grande instabilité aux banques et aux clients.

On peut prendre comme exemple la Roumanie où en 2008 un franc suisse représentait 2,3 RON et actuellement pour acheter un franc suisse il faut payer entre 4,50 RON et 4,75 RON.

Cette situation sur le fond de la crise économique et financière entraîne l'impossibilité des débiteurs de rendre aux banques les sommes mensuelles prévues dans l'échéancier et, d'autre part, entraîne une insolvabilité des banques qui ont octroyé des crédits en francs suisses et en euros en Roumanie, par exemple.

Mots-clés: politique financière commune, euro, franc suisse, crise économique et financière, banques.

Abstract

We already know that the economy must place at the center of its concerns the man and the observation of his needs. But the modern man is more and more inclined to ask the bank in order to resolve his financial demands. That is why within the European Union we must implement mutual financial policies concerning the exchange rates among the national currencies of european countries, confronted to the Euro and Swiss francs, especially because many loans have been made by private persons either on Euro or Swiss francs, a currency with a predictable ascendent trend, wich causes a major instability on both banks and clients.

We have the example of Romania, where in 2008 a swiss franc had an exchange rate of 2,3 RON, and now the current exchange rate is somewhere between 4,5 and 4,75 RON.

This situation, together with the general economic and financial crisis generates for the debtors the impossibility to return the loans to the bank, within the monthly rate according to the initial contract, and on the other hand, induces the insolvability to the banks which granted those loans in Swiss francs and Euro in Romania, for example.

Key words: mutual financial policies, euro, swiss francs, economic and financial crisis, banks.

1. Introduction

Le fait que la Banque nationale suisse a mis fin le 15 janvier 2015 au taux plancher qui avait été fixé le 6 décembre 2011 a eu comme effet la hausse de la valeur du franc suisse face à l'euro. Étant donné le fait qu'en Roumanie, par exemple, beaucoup de personnes ont pris des crédits en francs suisses en 2007 et 2008, le franc suisse étant considéré une monnaie stable, maintenant elles sont dans l'impossibilité de rendre les sommes mensuelles aux banques. De plus, la Banque Nationale de Roumanie n'aurait pas dû accepter que quelques banques accordent en Roumanie des crédits en francs suisses ou en euros, car en Roumanie la monnaie nationale est le leu et les salaires sont payés en lei. La Banque Nationale de Roumanie ni à présent n'a imposé une politique commune aux banques qui avaient octroyé des crédits en francs suisses, en vue d'une réduction du crédit d'un certain pourcentage. Dans ce contexte, en Roumanie il y a quelques banques telles que Volksbank achetée par la Banque Transilvania, Piraeus Bank et BancPost qui ont accepté de réduire les crédits octroyés en 2007 et 2008 en francs suisses de 22,5% et une autre banque Raiffeisen Bank, qui n'a pas accepté de pratiquer cette réduction.

2. Une discrimination des Roumains engendrée par les banques

En Roumanie, à partir de la hausse du franc suisse en janvier 2015, les banques qui avaient octroyé des crédits en francs suisses ont commencé à avoir des procès avec les débiteurs tant dans le civil que dans le pénal. C'est comme ça qu'on explique la réduction du crédit de 22,5% accordée par les banques mentionnées où il y a la majorité des débiteurs roumains en francs suisses. Mais le fait que la Banque Nationale de Roumanie n'est pas intervenue en contrôlant les banques étrangères qui ont des agences en Roumanie en les empêchant d'octroyer des crédits en euros ou en francs suisses en 2007 ou en 2008 se traduit maintenant par la difficulté des Roumains à rendre mensuellement les sommes dues aux banques et le risque des Roumains de perdre leurs biens s'ils ne peuvent pas payer à temps les mensualités; il y a aussi une discrimination entre les Roumains qui ont contracté les crédits en francs suisses à Volksbank achetée par la Banque Transilvania, à BancPost et à Piraeus Bank qui ont une situation plus favorable par rapport à ceux qui ont contracté des crédits à Raiffeisen Bank. Cette dernière banque reçoit des requêtes de la part des débiteurs en francs suisses, mais elle ne veut accepter ni le crédit à la parité leu/franc suisse de 2007 ou de 2008 ni à la parité qui était en décembre 2014. Sa réponse à ce type de requête est qu'elle accepte que le crédit soit payé avec la parité leu/franc suisse du jour où l'on approuve la requête et le client donne son accord. Et cela dans le contexte où la parité imposée leu/franc suisse du jour respectif doit être celle de Raiffeisen Bank et non de la Banque Nationale de Roumanie, chose absolument défavorable pour les débiteurs étant donné le fait qu'en janvier 2015 on devait payer 4,50-4,75 lei pour un franc suisse, donc plus que pour un euro et fin avril 4,30-4,33 lei

pour un franc suisse dans les conditions où en Roumanie un franc suisse représentait 2,3 lei en 2008 et en décembre 2014 il représentait 3,76 lei.

3. D'autres conséquences de l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro

Même Christopher Dembik, économiste chez Saxo Banque disait que „personne ne s'attendait à l'abandon du cours plancher sans mise en garde préalable“ (Le Figaro économique, 2015). Or, à partir du 15 janvier 2015 le franc suisse s'est apprécié en flèche par rapport à l'euro, celui-ci valant un peu plus de 1, 1.608 franc immédiatement après l'annonce de la BNS, par rapport à 1,20 franc environ, avant l'annonce de la BNS. L'annonce de la Banque Nationale Suisse a provoqué la panique dans beaucoup de pays, à part la Roumanie, comme par exemple en Pologne où 700.000 ménages ont des crédits immobiliers en francs suisses, dans le contexte où le zloty a décroché de 20% par rapport au franc suisse. De plus, récemment les Français de la zone limitrophe avec la Suisse refusent de payer l'intérêt de leurs crédits en francs suisses, selon les informations fournies pendant le mois d'avril 2015 par le Figaro économique.

Une autre conséquence c'est que les produits suisses destinés à l'exportation sont devenus 30% plus chers par l'abandon du taux plancher et la Suisse aura des difficultés à vendre ses produits à l'étranger. La hausse du franc suisse aura sûrement des répercussions dans le tourisme suisse, c'est-à-dire, probablement les pertes seront plus grandes que les gains.

La banque suisse UBS a estimé d'ailleurs que les exportations diminueraient de 5 milliards de francs suisses et que la croissance de l'économie suisse devrait être amputée de 0,7 point de pourcentage (Le Figaro économique, 2015).

Les seuls pour lesquels la situation est bénéfique ce sont les milliers de frontaliers qui travaillent en Suisse et qui ont vu leurs revenus plus grands de 30% (Le Figaro économique, 2015).

4. La création d'une politique financière commune au cadre de l'UE qui vise la parité entre l'euro et les monnaies nationales des pays communautaires

À mon avis, il faut créer une politique financière commune au cadre de l'Union européenne qui vise la parité entre l'euro et les monnaies nationales des pays communautaires pour connaître le taux plancher et le taux plafond de cette parité au commencement de chaque année. De plus, la Banque Centrale européenne devrait contrôler la politique des banques nationales des pays communautaires et dans les pays où les salaires ne sont pas payés en

euro, elle devrait accepter des crédits octroyés par les banques seulement dans la monnaie nationale.

Pour la Roumanie, la Banque Centrale Européenne devrait intervenir pour que les banques qui aient octroyé en 2007 et 2008 des crédits en francs suisses aient une politique commune de réduire les crédits de 22,5%, car sinon une partie des Roumains avec des crédits en francs suisses à Raiffeisen Bank, par exemple, est discriminée. De plus, ces banques qui ont octroyé des crédits en francs suisses et en euros dans les pays communautaires où les salaires sont payés dans la monnaie nationale devraient être sanctionnées par la Banque Nationale ou par la Banque Centrale Européenne. En 2007 et 2008 les banques déjà mentionnées ont eu des crédits promotionnels en francs suisses. Or les banques mentionnées avaient pratiqué avant une mercatique bancaire par laquelle elles ont constaté que ces types de crédits répondaient aux attentes et aux exigences des clients, personnes physiques et personnes morales. Et l'erreur des banques a commencé en Roumanie à partir de cette mercatique bancaire, l'erreur devenant catastrophique par l'octroi de crédits en francs suisses et en euros.

L'octroi des crédits en euros dans les pays communautaires où l'on n'utilise pas encore comme monnaie nationale l'euro pourrait être réalisé au moment où les salaires seront payés en euro. En ce qui concerne le franc suisse, il n'y a aucune justification pour les banques d'octroyer des crédits en francs suisses dans d'autres pays que la Suisse. De plus, les banques qui avaient accordé des crédits en francs suisses comme promotion, sans aucune raison, devraient être sanctionnées soit par la Banque Centrale Européenne soit par la Banque Nationale du pays respectif car ce type de crédit promotionnel s'est transformé dans un boumerang contre les personnes physiques et morales.

Une politique, financière commune au cadre de l'UE visant la parité entre les monnaies nationales et l'euro et le franc suisse est de plus en plus urgente car à cause des crédits pris en francs suisses ou en euros beaucoup d'entreprises ont fait faillite. Or, beaucoup de pays communautaires sont dans cette situation y compris la Roumanie. Voilà pourquoi il faut intervenir à temps pour pouvoir donner la possibilité à ces pays endettés parmi lesquels la Roumanie, à créer de nouvelles entreprises pour pouvoir payer leurs dettes en utilisant une partie des taxes et des impôts collectés au budget de chaque État endetté.

5. Une loi très attendue en Roumanie

La loi qui permet aux Roumains de céder aux banques les logements hypothéqués et d'être exemptés de dettes a été votée dans la Chambre de députés, selon les informations présentées par le journal Libertatea du 26 novembre 2015. Dans cet article, on précise que 800.000 Roumains ne peuvent plus rendre les sommes empruntées aux banques. Les banquiers, en échange, soutiennent qu'ils n'ont pas quoi faire avec les propriétés et qu'ils vont rendre plus chers les crédits et qu'ils vont demander aux personnes qui veulent acheter une

maison de payer d'abord une somme plus grande que jusqu'à présent. Mais, pratiquement cette loi votée par les députés doit être promulguée par le président Klaus Iohannis pour entrer en vigueur. Elle produira des effets 15 jours après sa publication dans le Journal Officiel.

Mais de l'article de Sorin Golea inséré dans le journal Libertatea du 12 décembre 2015, dont le titre est „On fait des pressions à Iohannis pour renvoyer la loi des crédits hypothécaires au Parlement“, il résulte que cette loi selon les dires du vice-gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie Bogdan Olteanu peut provoquer „le risque d'un séisme“ car elle peut „affecter la stabilité financière et le fonctionnement des institutions de crédit“. Il a dit que cette loi n'est pas constitutionnelle et il a suggéré au président de la Roumanie de renvoyer la loi au Parlement et de vérifier si elle est constitutionnelle. Et tout cela en dépit du fait que le 25 novembre 2015 la Chambre de députés a voté le projet de loi conformément auquel les débiteurs peuvent donner aux banques les biens hypothéqués pour être exemptés des obligations assumées par des crédits. Ce projet de loi avait été voté par le Sénat le 26 octobre 2015.

Donc, en dépit du fait que beaucoup de Roumains sont dans l'impossibilité de payer leurs dettes aux banques, qu'il y en a qui ont perdu toutes les propriétés achetées avec l'argent emprunté d'une banque, non seulement la maison hypothéquée ou l'appartement hypothéqué, parce qu'ils n'ont pas pu rendre aux banques les sommes mensuelles prévues dans les contrats de crédit et alors les banques suite à des procès ont exécuté aussi d'autres propriétés de leurs débiteurs, nous, les Roumains, nous n'avons pas encore une loi qui nous protège au cas d'un crédit hypothécaire qui ne peut pas être remboursé à un moment donné, et la Banque Nationale de Roumanie, n'a aucun droit de solliciter par le vice-gouverneur Bogdan Olteanu qu'une loi soit renvoyée au Parlement et de déclarer qu'elle n'est pas constitutionnelle parce que ces faits n'entrent pas dans ses attributions. De plus, ce projet de loi voté déjà au cadre du Parlement devrait être signé par le Président de la Roumanie.

Mais cette loi qui prévoit que le débiteur a le droit de renoncer au crédit hypothécaire par la transmission au créancier du droit de propriété sur le bien immeuble hypothéqué en faveur du créancier sans avoir d'autres obligations financières, est encore attendue en Roumanie. Cette loi repose sur un principe économique et juridique qui suppose le partage des risques d'une manière équitable entre le créancier et le débiteur. Elle répond aux attentes légitimes des Roumains, au principe de la responsabilité concernant les droits et les obligations légitimes des créanciers et des débiteurs.

La Chambre des députés a adopté à l'unanimité le projet de loi concernant la conversion des crédits en francs suisses, d'où on a éliminé le plafond de 250.000 francs suisses, en octobre 2016. Mais, le premier ministre de la Roumanie, monsieur Dacian Cioloș, a voulu connaître l'opinion de la Cour constitutionnelle sur ce projet de loi, donc le projet de loi a été envoyé à la Cour Constitutionnelle avant que le président de la Roumanie signe pour que cette loi soit promulguée.

Cette loi qui n'est pas encore promulguée prévoit que les Roumains qui ont des crédits en francs suisses pourront payer les emprunts à la valeur du franc suisse par rapport à notre monnaie nationale au moment de la signature du contrat.

Par cette loi on pourra donner des chances, égales à tous les Roumains suffoqués de dettes à cause des emprunts en francs suisses et des fluctuations du taux de change.

L'initiateur de cette loi est le député Daniel Zamfir qui considère que „les banques doivent partager le risque avec les clients“. Si cette loi est promulguée, ce sera une occasion de plus de constater que la législation doit toujours tenir le pas avec le développement de la société, avec les nouveaux problèmes économiques et sociaux. Déjà CEC Bank a annoncé qu'elle est en train de créer un crédit hypothécaire qui prévoit le renoncement au crédit à un moment donné et la transmission du bien immeuble hypothéqué à la banque. Le président de cette banque, Radu Grațian Ghețea, a précisé pour la publication en ligne bankingnews.ro que ce nouveau produit de financement serait lancé dans quelques semaines et qu'il fonctionnerait en parallèle avec le crédit hypothécaire actuel.

Donc, si cette nouvelle loi est promulguée en Roumanie, elle sera un acte de justice pour les personnes qui ne peuvent plus rembourser leurs dettes aux banques, elle contribuera à la croissance du nombre d'investisseurs étrangers en Roumanie qui vont se rendre compte que la Roumanie est un pays où la législation tient le pas avec les problèmes économiques et sociaux.

Tout acte normatif dans ce domaine serait important pour résoudre théoriquement et pratiquement la situation des Roumains endettés depuis 2007 ou 2008 en euros et en francs suisses et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes aux banques.

Conclusions

Il s'impose de créer une politique financière commune au cadre de l'UE visant la parité entre les monnaies nationales et l'euro et le franc suisse et la publication au commencement de chaque année de ces parités qui doivent être communiquées aux banques centrales des pays de l'UE pour que de nouvelles situations critiques pour les personnes physiques ou les personnes morales ne se produisent plus. La hausse du franc suisse a engendré en Roumanie beaucoup de situations où les gens ont perdu leurs maisons achetées en francs suisses, parce qu'ils n'avaient pas pu à un moment donné rembourser les mensualités aux banques et ils ont perdu aussi d'autres biens. Évidemment, ils peuvent recourir à la justice, par les instances, mais c'est une procédure qui dure beaucoup et par laquelle on ne gagne pas toujours. Pour pouvoir gagner il faut clairement montrer en quoi consiste l'abus de la banque respectives, si elle n'a pas respecté certaines clauses contractuelles, s'il y a des aspects qui n'ont pas été stipulés dans le contrat conclu avec la banque respectives. Ce sont des choses difficiles à démontrer, parfois le(s) réclamant(s) n'a (ont) pas le contrat conclu avec la banque ou l'avocat du réclamant n'est pas un grand spécialiste dans le droit financier et alors dans beaucoup de procès de ce type le(s) réclamant(s) perd(ent). De toute façon dans très peu de cas les personnes endettées en francs suisses ont réussi à gagner des procès en Roumanie contre les banques. Voilà pourquoi tout acte normatif qui pourrait résoudre théoriquement et pratiquement

le problème des Roumains endettés en euros et en francs suisses est attendu en Roumanie, pour que les Roumains endettés à partir de 2007 et 2008 en euros et en francs suisses auprès des banques soient protégés à cause de la parité de plus en plus défavorable entre ces monnaies et la monnaie nationale de la Roumanie.

Bibliographie

1. GOLEA, S. (2015), *Le Journal Libertatea*, 3. On fait des pressions à Iohannis pour renvoyer la loi des crédits hypothécaires au Parlement.
2. Le journal *Le Figaro économique*, (avril, 2015), France.
3. *Le Journal Libertatea* (le 26 novembre 2015), Bucarest, Roumanie.
4. PLIHON, D. (dirigé par), (2004). *Les désordres de la finance. Crises boursières, corruption, mondialisation*, Encyclopaedia Universalis France S.A.
5. PUPION, P.C. (1999). *Économie et gestion bancaires*, Dunod, Paris.
6. STECKEL-MONTES, M.-C. (2005). *L'essentiel des finances publiques communautaires*, Gualiano éditeur, Paris.
7. *Ziarul financiar* (janvier-avril 2015), Bucarest, Roumanie.